

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-cinquième session ordinaire

20–24 juin 2014

Malabo (GUINEE EQUATORIALE)

EX.CL/828(XXV) ii

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LES
PROGRAMMES ET CONFERENCES**

RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LES PROGRAMMES ET CONFERENCES

I. INTRODUCTION

1. Le Sous-comité des conférences et des programmes du Comité des Représentants permanents (COREP) a tenu trois sessions le 19 février 2014, le 25 avril 2014 et le 12 juin 2014.

2. La première session s'est tenue sous la présidence de S.E. M. Mahfud RM Rahim, Ambassadeur de Libye en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). L'objectif de la réunion était d'examiner le document-cadre du budget 2015 dont le but était de fournir à l'orientation générale des priorités de la Commission de l'UA et des activités au cours de l'exercice 2015.

3. La deuxième session a été présidée par S.E. Mme Amina Diallo Djibo, Ambassadeur du Niger en Éthiopie et Représentante permanente auprès de l'Union africaine et de la CEA. Elle a présidé la réunion au nom du Président, S.E. M. Mahfud RM Rahim, absent du pays pour des activités officielles. L'objectif de la réunion était d'examiner et d'adopter le rapport de la réunion de la commission tenue le 19 février 2014.

4. La troisième session a été présidée par S.E. M. Christopher Chika, ambassadeur adjoint du Kenya, au nom de son ambassadeur empêché.

SESSION1

II. ORGANISATION DES TRAVAUX ET ORDRE DU JOUR

5. Le Sous-comité s'est réuni pour sa première session le 19 février 2014 et a examiné et adopté l'ordre du jour suivant :

- i. Discours d'ouverture ;
- ii. Présentation du Document-cadre du budget 2015 ; et
- iii. Questions diverses.

III. DISCOURS D'OUVERTURE

6. Dans son discours d'ouverture de la première session, S.E. M. Mahfud RM Rahim le Président du Sous-comité a informé les participants du but de la réunion et a souligné les points à examiner dans l'ordre du jour. Il a donc demandé à la réunion de délibérer sérieusement sur le document en vue d'apporter à la Commission les contributions et les conseils nécessaires sur le processus budgétaire à venir.

7. Il a souligné que 2015 serait la deuxième année de mise en œuvre du Plan stratégique de 2014-2017 de la Commission de l'UA. Il a également souligné que le continent africain avait connu une évolution positive et qu'en tant que tel, il était nécessaire de profiter de ces développements, notamment le fait que l'Afrique abrite 60% des terres arables non cultivées dans le monde et l'abondance des ressources naturelles. Il a également mentionné les défis qui attendent le continent, en l'occurrence le trafic de drogue, la piraterie et le

terrorisme. Le Président a également noté que les problèmes financiers de la Commission devaient être traités immédiatement pour lui permettre de remplir efficacement son mandat et par conséquent, il en a appelé à volonté et à l'engagement de tous sur la question. Ainsi a-t-il souligné la nécessité d'une volonté et d'un engagement politique pour mettre en œuvre le rapport Obasanjo sur les sources alternatives de financement.

8. Le Directeur par intérim de la SPPMERM a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a souligné que le document-cadre du budget 2015 définissait clairement les priorités de la Commission pour la mise en œuvre en 2015. Il a souligné la nécessité, pour les États membres, d'apporter leurs contributions, en notant que le recours aux fonds de partenaires n'était pas durable. Il a cité le fait que certaines activités pour 2014 ont dû être retirées du budget en raison du manque de fonds des partenaires, qui a créé un déficit de financement dans les activités de la Commission pour 2014. Il a donc lancé un appel aux États membres pour le financement adéquat. Il a souligné que la contribution des partenaires au budget-programme s'élève encore à 90%, d'où la nécessité de rechercher d'autres sources de financement pour la Commission.

IV. EXAMEN DU DOCUMENT-CADRE DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2015

9. Le chef de la Division de la recherche et l'analyse des politiques a fait une présentation du document-cadre du budget 2015 et a expliqué que le document-cadre du budget 2015 a été la première étape dans le processus de préparation du budget 2015. Il a précisé que le document-cadre budgétaire définit les priorités pour l'année, ainsi que l'orientation et le rythme à suivre pour exécuter le budget. Il a donc expliqué que l'objectif du Document-cadre du budget 2015 était de souligner les priorités de la Commission pour 2015 conformément aux piliers, priorités et plans stratégiques de la Commission.

10. Il a souligné que le budget 2015 serait fondé sur les cinq piliers du plan stratégique 2014-2017 à savoir, la paix et la sécurité, le développement socioéconomique, l'intégration, la coopération et les partenariats, les valeurs partagées, et le renforcement institutionnel et des capacités de la Communication.

11. Il a déclaré que le budget serait également guidé par les huit domaines prioritaires ci-après de la Commission : promouvoir la paix et la stabilité, accroître la production agricole, et développer l'agroalimentaire, promouvoir le développement économique inclusif et l'industrialisation, renforcer les capacités humaines de l'Afrique à travers la hiérarchisation des soins de santé primaires et la prévention, intégrer la participation des femmes et des jeunes dans les activités du continent, mettre en œuvre des stratégies de mobilisation des ressources, renforcer une Union centrée sur les personnes grâce à une communication active des programmes de l'Union africaine, renforcer la capacité institutionnelle de la Commission de l'UA, des CER et d'autres organes.

12. Il a également parlé de la situation actuelle du continent et a noté que de nombreux pays africains avaient progressé sur le plan économique et que la démocratie et la bonne gouvernance prenaient racine.

13. Il a également mentionné des défis de l'Afrique, à savoir la paix et la sécurité, la croissance non inclusive et les inégalités croissantes. Il a ajouté que la croissance n'avait pas créé suffisamment d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes que la croissance avait été orientée vers la production, et que, par conséquent, il n'y a pas eu beaucoup de transformation structurelle.

14. En ce qui concerne l'Agenda 2063 de l'Union africaine, il a informé la réunion que la Commission, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), s'est engagé dans un processus d'élaboration l'Agenda 2063 dont l'objectif est de tracer une trajectoire de croissance pour le continent pour les 50 prochaines années. Il a informé les participants que le processus d'élaboration de l'Agenda 2063 avait été consultatif et inclusif en vue d'assurer l'appropriation par la population africaine.

15. En ce qui concerne l'Agenda de développement post -2015, il a indiqué que la Commission, en collaboration avec d'autres parties prenantes, avait adopté une Position africaine commune sur l'Agenda de développement post -2015, qui traite des questions en suspens relatives aux OMD et prend en compte les objectifs du développement durable qui ne cessent d'évoluer.

16. S'agissant du budget de 2015, il a informé les participants que le budget 2015 a pour objectif de mettre en œuvre les programmes relevant des domaines prioritaires, conformément au Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'UA. Il a ensuite décrit les principes sous-jacents, ainsi que les hypothèses budgétaires.

17. Il a en outre expliqué que par le passé, les États membres ont entièrement financé le budget de fonctionnement, tandis que les partenaires ont financé au moins 90% du budget-programme, et que cette situation ne devrait pas changer en 2015.

18. Il a ensuite présenté les priorités à mettre en œuvre par la Commission de l'UA en 2015. Ces priorités seront un sous-ensemble de celles contenues dans le Plan stratégique 2014-2017, pour chacun des résultats du plan stratégique.

19. Pour le suivi et l'évaluation, il a déclaré que les mécanismes seront mis en place en vue d'assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre, et que les indicateurs actuels continueront d'être améliorés, afin de fournir un outil efficace pour mesurer les succès obtenus.

20. Pour conclure, il a mis l'accent sur le fait que le rôle crucial du COREP et de ses sous-comités pour fournir des orientations à la Commission afin de lui permettre de jouer le rôle qui lui revient au niveau continental, à savoir, faciliter la politique et l'établissement d'une stratégie, coordonner et encourager le programme socioéconomique et d'intégration, promouvoir le consensus et le plaidoyer, partager l'expérience et l'information, et, d'une façon générale, définir le cadre pour la paix, la sécurité, la stabilité et la croissance politiques. Cela sera essentiel, pour assurer l'évolution du continent. Il a également souligné que la Commission de l'UA devra mener les efforts destinés à permettre à l'Afrique d'apporter une contribution efficace et de jouer un rôle déterminant dans les affaires du monde.

V. COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS DES ÉTATS MEMBRES

21. Au cours des discussions, le Sous-comité a fait les observations et les recommandations ci-après :
22. À savoir que, dans le cadre de « l'Introduction » du document, il convient de mentionner que les autres sources de financement sont un problème majeur qui se pose à la Commission.
23. Les États membres ont fait observer que le budget de 2015 doit être fondé sur le nouveau règlement financier, tout en respectant, en particulier, la structure du budget, qui comprend les dépenses et les recettes. Ils ont également noté que les années 2014 et 2015 ont été très critiques pour l'UA, en ce qui concerne l'amélioration de la capacité de la Commission, y compris au niveau de la gestion financière, et qu'il convient d'insister sur ce point dans le document.
24. Les États membres ont également noté que le document parle de gérer le rôle de la Chine et de l'Inde en Afrique, mais ne mentionne pas les autres partenaires.
25. Les États membres ont demandé des éclaircissements sur l'augmentation du salaire du personnel en place.
26. S'agissant de la déclaration qui affirme que « 60% de la population du continent ayant moins de 25 ans offre un dividende démographique », les États membres ont demandé qu'elle soit mieux libellée.
27. Les États membres ont également demandé à la Commission de l'UA, des éclaircissements sur l'annonce de facilité de crédit de 20 milliards de dollars faite par la Chine aux pays africains, dont il est fait mention dans le document-cadre budgétaire.
28. En ce qui concerne les OMD, les États membres ont demandé à la Commission de faire le point sur l'état de réalisation des cibles des OMD pour chaque État membre.
29. Pour ce qui a trait à l'Agenda 2063, les États membres ont demandé à la Commission d'indiquer clairement le rôle des organes délibérants dans l'élaboration de l'Agenda 2063. Ils ont également demandé à la Commission d'inclure dans le document-cadre du budget, les conclusions de la retraite ministérielle de Bahar Dar, ainsi que les décisions prises concernant l'Agenda 2063 par les organes délibérants, lors du Sommet de janvier 2014.
30. Les États membres ont voulu savoir sur quelle base les budgets des autres organes de l'UA vont être élaborés, étant donné que le Plan stratégique 2014-2017 ne traite que de la Commission.
31. Les États membres ont voulu savoir comment demander l'aide supplémentaire aux États membres pour soutenir la Commission, vu ses multiples besoins.

32. Les États membres ont demandé à la Commission de classer les priorités de 2015 en fonction de leur importance et de leur urgence, et de n'inclure que les priorités qui peuvent être réalisées avant 2015, notamment, compte tenu des ressources restreintes.

33. Les États membres ont également noté que dans certains cas, les priorités étaient nombreuses, et ils ont demandé la réduction de leur nombre.

34. Les États membres ont également invité la Commission à travailler et à collaborer plus étroitement et en synergie avec des institutions comme le NEPAD, dans la mise en œuvre des programmes continentaux, tels que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et le Programme de développement détaillé de l'agriculture en Afrique (PDDAA), afin de limiter les chevauchements et les doubles emplois.

35. Les États membres ont exprimé leur préoccupation en ce qui concerne les retards qui interviennent au niveau des déboursements de fonds par les partenaires, en raison des soumissions tardives des rapports par la Commission. Ils ont donc demandé que des sanctions soient infligées aux départements qui ne respectent pas les délais de soumission des rapports aux partenaires. Ils ont également encouragé la Commission à respecter ses obligations vis-à-vis des partenaires en tout temps. Les États membres ont également exprimé leur préoccupation face au comportement de certains fonctionnaires qui font des demandes indues aux partenaires, notamment en ce qui concerne les taux des per diem. Ils ont également invité la Commission à rédiger un rapport sur le financement de l'UE.

36. Les États membres ont demandé que dans le cadre des priorités, l'accent soit mis sur la résolution des conflits sur le continent ainsi que sur le maintien de la paix et de la sécurité, en tant que conditions préalables au développement.

37. Les États membres ont également demandé le renforcement de la lutte contre la corruption sur le continent.

38. Le Comité a demandé que le calendrier des réunions pour l'exercice budgétaire 2015 lui soit soumis pour examen, étant donné qu'il a des implications sur le budget.

39. Les États membres ont fait observer que la priorité n'était pas accordée aux questions portant sur les petits États insulaires, ainsi que les petits pays sans littoral, et ils ont donc exhorté la Commission à le faire.

40. Les États membres ont demandé à la Commission d'informer le Comité, le moment venu, sur les progrès réalisés dans l'Étude sur les ressources humaines que la Commission avait entreprise, et de renouveler également son engagement à la mise en œuvre des recommandations de l'Étude.

41. En ce qui concerne également le suivi et l'évaluation, les États membres sont satisfaits de la mise en place de groupes et ont demandé instamment à ce que les rapports de ces groupes soient communiqués au Sous-comité. Ils ont également invité la Commission à mettre davantage l'accent sur les normes et les références pour le suivi et l'évaluation.

42. Les États membres ont également exhorté la Commission à prévoir une révision et indiquer les noms des départements qui mettront en œuvre les divers programmes.

VI. RÉPONSES DE LA COMMISSION

43. La Commission a remercié les États membres pour leurs contributions et a promis de les intégrer dans le document.

44. La Commission a en outre promis de mettre à jour les statistiques figurant dans le document en question.

45. En ce qui concerne l'avancement d'un échelon dans l'échelle de salaire du personnel, la Commission a expliqué qu'à chaque début d'année les membres du personnel se fixaient des objectifs individuels qui découlent du Plan stratégique de la Commission de l'UA. Ces objectifs sont inscrits dans le système SAP et sont examinés par leurs superviseurs respectifs. C'est sur cette base que l'évaluation du personnel est réalisée.

46. Quant à la relation avec les partenaires, la Commission a admis son incapacité à présenter des rapports crédibles sur des projets financés. Cela a été la principale explication du retard dans le déblocage des fonds par les partenaires. La Commission s'est engagée à assurer la mise en place d'un système d'évaluation et de communication de meilleure qualité.

47. Concernant les budgets des organes de l'UA, tout en reconnaissant la pertinence de la question, la Commission a promis de tenir une consultation avant de répondre aux questions lors de la prochaine réunion. Elle a également promis d'envoyer les plans stratégiques des organes de l'UA aux États membres comme ils en avaient fait la demande.

48. Pour ce qui est des autres sources de financement, la Commission a attiré l'attention des participants sur la nécessité d'apporter une solution à long terme au problème et de réduire de manière progressive la dépendance auprès des partenaires. En outre, la Commission a souligné qu'elle comptait sur les États membres pour plus de financement, en attendant la mise en place d'autres sources de financement. Elle a également constaté que les partenaires avaient tendance à imposer leur volonté sur les activités de la Commission parce qu'ils sont les bailleurs de fonds de ces activités.

49. En ce qui concerne le rapport Obasanjo, la Commission a informé les participants que le rapport serait réexaminé par les ministres des Finances qui doivent se rencontrer à Abuja à la fin de mars 2014. Il est espéré que des décisions pertinentes seront prises.

50. Parlant des États insulaires et les pays sans littoral, la Commission a décidé d'inclure dans les priorités budgétaires de 2015 la question des États insulaires et des pays sans littoral, car ces États font partie du continent.

51. En ce qui concerne la liste des conférences et des réunions, la Commission a informé les participants que cette question relevait de la responsabilité du Comité et que la liste sera présentée au Comité.

52. Pour ce qui est de l'Agenda 2063, la Commission a informé les participants qu'elle fera rapport sur les résultats de la Retraite ministérielle de Bahir Dar ainsi que sur les décisions des réunions des organes délibérants de janvier et février 2014.

53. Concernant le soutien des États membres à la Commission, elle a promis de tenir des consultations et présenter une liste des domaines où les États membres pourraient apporter leur soutien à la Commission.

VII. QUESTIONS DIVERSES

54. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

VIII. CLÔTURE DE LA RÉUNION

55. Le Président a remercié tous les États membres pour leur présence et a informé les participants de la tenue d'une nouvelle réunion à une date ultérieure pour l'adoption du rapport.

56. La séance a été levée à 13 h 20.

DEUXIÈME SESSION

57. La deuxième session du Sous-comité s'est tenue le 25 avril 2014 et a convenu de l'ordre du jour suivant :

- i. Allocution d'ouverture
- ii. Adoption du document-cadre du budget 2015
- iii. Questions diverses

IX. ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

58. La réunion a été présidée par Mme l'Ambassadeur du Niger, S. E. Diallo Amina Djibo qui a souhaité la bienvenue aux participants et présenté l'ordre du jour. Dans son allocution d'ouverture, elle a remercié les États membres pour leur présence à la réunion. La présidente de séance a souligné que l'objectif de la réunion était d'examiner et d'adopter le rapport de la réunion du Comité qui a eu lieu le 19 février 2014.

59. Les participants ont ensuite examiné le rapport paragraphe par paragraphe et ont fait les commentaires et observations suivants :

X. COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS DES ÉTATS MEMBRES

60. **Paragraphe 7** : Les États membres ont demandé à la Commission d'inclure la question de paix et de sécurité dans les défis que doit relever l'Afrique.

61. **Paragraphe 19** : Les États membres ont observé que le projet de budget de 2015 doit se baser sur le nouveau Règlement financier, dans le respect notamment de la structure du budget, qui devra être constitué de dépenses et de revenus.

62. **Paragraphe 24** : Au titre du paragraphe 24, les États membres ont demandé à la Commission de corriger le paragraphe comme suit : « Les États membres ont demandé à la Commission de présenter l'état d'avancement des États membres dans la réalisation des OMD ».

63. **Paragraphe 26** : Les États membres ont voulu savoir sur quelle base les budgets des organes de l'UA seront élaborés compte tenu du fait que le Plan stratégique 2014-2017 ne traite que de la Commission. Les États membres ont également émis un doute sur l'existence de plans stratégiques relatifs aux organes de l'UA. Enfin, ils ont demandé à la Commission de leur envoyer ces plans stratégiques.

64. **Paragraphe 31** : Le paragraphe 31 a été reformulé comme suit : « Les États membres ont exprimé leur préoccupation concernant le retard dans le déblocage des fonds des partenaires qui est dû à la soumission tardive des rapports de la Commission. Ils ont donc demandé que des sanctions soient imposées aux départements qui ne soumettent pas en temps opportun les rapports aux partenaires. Ils ont également encouragé la Commission à respecter ses obligations envers les partenaires à tout moment. Les États membres ont également exprimé leur préoccupation quant au comportement de certains fonctionnaires qui font des demandes illégales aux partenaires, notamment en ce qui concerne les per diem. Les États membres ont également demandé à la Commission d'élaborer un rapport sur le financement de l'UE.

65. **Paragraphe 43** : Le Paragraphe 43 a été modifié et libellé comme suit : « En ce qui concerne les budgets d'autres organes, tout en reconnaissant la pertinence de la question, la Commission a promis de mener des consultations et de donner des réponses lors de la prochaine réunion. Elle a également promis de transmettre les plans stratégiques de ces organes aux États membres ».

66. **Paragraphe 44** : Le Paragraphe 44 a été modifié et libellé comme suit : « En ce qui concerne les sources alternatives de financement, la Commission a attiré l'attention de la réunion sur la nécessité de trouver une solution à long terme au problème ainsi que sur l'impératif de réduire progressivement la dépendance des partenaires. La Commission a également souligné qu'en attendant de trouver d'autres sources de financement, elle compte sur les États membres pour fournir davantage de ressources. La Commission a relevé que les partenaires ont tendance à imposer leur volonté en ce qui concerne ses activités, sous prétexte qu'ils en assurent le financement ».

67. **Paragraphe 46** : S'agissant du Paragraphe 46, les États membres ont demandé à la Commission de le modifier comme suit : « En ce qui concerne les États insulaires et les pays sans littoral, la Commission a décidé de les prendre en compte au nombre des priorités inscrites au budget 2015 ».

68. **Paragraphe 47** : Pour ce qui est du calendrier des réunions, la Commission a informé les participants qu'il relève de la responsabilité du Sous-comité et, par conséquent, les documents seront soumis à ce dernier en temps utile.

69. **Paragraphe 49** : Le Paragraphe 49 a été modifié comme suit : « En ce qui concerne le soutien des États membres à la Commission, celle-ci a promis de fournir une liste des domaines où se fait sentir le besoin d'un tel soutien ».

XI. RÉPONSES DE LA COMMISSION

70. **Paragraphe 7** : La Commission a convenu que la dimension Paix et sécurité constitue en effet un défi pour le continent et, de ce fait, elle sera incluse dans la section pertinente.

71. **Paragraphe 19** : La Commission a confirmé que le budget 2015 se conformera au nouveau Règlement financier qui, lui-même, observe les Normes comptables internationales du service public (IPSAS).

72. **Paragraphe 24** : En ce qui concerne les OMD, la Commission s'est engagée à fournir les informations requises.

73. **Paragraphe 26 et Paragraphe 43** : La Commission a expliqué que bien que les budgets de l'ensemble des organes de l'UA résultent actuellement de leurs propres Plans stratégiques, cet état de choses est appelé à changer après l'adoption de l'Agenda 2063, dont s'inspireront désormais ces plans. Comme l'a exigé la réunion, la Commission a promis de transmettre les plans stratégiques des Organes de l'UA.

74. **Paragraphe 47** : Comme il le lui a été demandé, la Commission s'est engagée à mener des consultations et à soumettre le calendrier des réunions.

75. **Paragraphe 49** : La Commission s'est engagée à fournir une liste des besoins dont la satisfaction pourrait nécessiter l'appui des États membres.

76. Suite aux délibérations ci-dessus, le Sous-comité a adopté le rapport soumis à la Commission, lequel contient les informations suivantes :

- i. Les plans stratégiques de l'ensemble des organes de l'UA.
- ii. La soumission de l'état d'avancement de la réalisation des cibles liées aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
- iii. Le Calendrier des réunions et conférences pour l'exercice 2015.

XII. QUESTIONS DIVERSES

77. Sous ce point de l'ordre du jour, la Commission a rappelé aux États membres la décision du Sommet de janvier 2014 sur l'Agenda 2063 qui demandait aux États membres de formuler des observations sur l'initiative en mi-avril 2014, au plus tard. La Commission a informé les États membres qu'à ce jour, seul le Zimbabwe s'est plié à cette demande. En conséquence, un appel est lancé aux États membres pour qu'ils en fassent de même.

XIII. CLÔTURE DE LA RÉUNION

78. Le Président a clos la réunion tout en remerciant l'ensemble des États membres d'y avoir pris part.

TROISIÈME SÉANCE

79. La troisième session s'est réunie selon l'ordre du jour suivant :

- a) Allocution d'ouverture
- b) Adoption de l'ordre du jour
- c) Examen du Rapport de la Commission sur l'Agenda 2063
- d) Examen du calendrier révisé des réunions
- e) Questions diverses

XIV. ALLOCUTION D'OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

80. La réunion a été présidée par S.E. M. l'Ambassadeur Christopher Chika qui a souhaité la bienvenue aux participants et les a invités à se pencher sur les points inscrits à l'ordre du jour soumis en vue de leur adoption.

XV. EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'AGENDA 2063

81. Le directeur de la SPPMERM a fait le point sur les progrès accomplis dans la préparation de l'Agenda 2063, et a décrit la structure et les principaux éléments contenus dans le Projet de document tout en mettant l'accent sur les aspects suivants :

- le Chapitre 1 place l'Agenda 2063 dans le cadre historique du Panafricanisme, de la Renaissance africaine et de la lutte pour l'autodétermination et l'indépendance économique ;
- le Chapitre 2 présente la vision et les aspirations africaines pour 2063 : sur la base de la Vision de l'UA et des voix convergentes des Africains issues des consultations menées auprès des parties prenantes, le chapitre brosse un tableau détaillé sur là où en sera l'Afrique en 2063 lorsqu'elle sera en train de célébrer le centenaire de la création de l'OUA ;
- le Chapitre 3 donne un aperçu de la dynamique du développement de l'Afrique en vue d'éclairer les buts, les objectifs et les stratégies à titre indicatif de l'Agenda 2063 ;
- le Chapitre 4 présente de manière détaillée les objectifs, les domaines prioritaires, les buts et les stratégies à titre indicatif de l'Agenda 2063 ;
- le Chapitre 5 présente les facteurs, les catalyseurs, les risques et les stratégies d'atténuation ; alors que
- le Chapitre 6 traite de la « Voie à suivre pour y parvenir », les modalités de mise en œuvre, les mécanismes de suivi et d'évaluation, le financement de l'Agenda 2063, la Stratégie de communication et la capacité de mise en œuvre ; et enfin

- les annexes : Annexes 1 et 2 : Cadre de résultats national, régional et continental.

XVI. COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS FORMULÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES

82. Les États membres se sont félicités du document et de sa présentation. Ils ont formulé les observations et les questions ci-après :

- i) Le Chapitre 3 ne procède pas à une analyse plus approfondie des défis et des succès liés aux initiatives antérieures. Par conséquent, il a été recommandé que le chapitre poursuive son analyse pour identifier les faiblesses et les réussites des cadres précédents ainsi que les leçons qui en ont été tirées. Cette démarche procède de la crainte que suscite le document qui dresse un scénario optimiste (stabilité et prospérité relatives sur le continent), alors que la situation sur le terrain est toute autre.
- ii) L'Agenda 2063 est censé s'aligner sur d'autres initiatives telles que la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015 dans lequel, par exemple, le terme « durable » a été remplacé par « soutenu », alors que l'Agenda 2063 a utilisé le terme « durable ». Il a été conseillé de veiller à ce que l'Agenda 2063 et les autres documents clés parlent le même langage.
- iii) Les questions de gestion de la diversité et de l'édification de la nation n'ont pas été abordées de manière appropriée dans le document.
- iv) Le terme « créatif » utilisé au paragraphe 25 devrait être remplacé par « innovant ».
- v) Quel était le statut du document technique, et devait-il être soumis aux organes politiques ?
- vi) Pourquoi le document a-t-il fait référence à l'hymne et au drapeau alors qu'ils existent déjà ?
- vii) La réalisation des questions mentionnées au Chapitre 2 n'a pas été bien articulée dans le cadre du Chapitre 6.
- viii) L'on se demande si le système de suffrage universel pour l'élection du président de l'UA d'ici 2063 serait viable.
- ix) Le nombre de sièges permanents à accorder à l'Afrique au Conseil de sécurité des Nations Unies n'est pas indiqué dans le document. Ils pourraient être de 3 à 5 avec un siège pour chaque région.
- x) La structure proposée au chapitre 6 comptait beaucoup de groupes qui pourraient causer des chevauchements.
- xi) Il conviendrait que l'Afrique réduise de plus en plus sa dépendance vis-à-vis des ressources extérieures pour le financement de ses initiatives de

développement, fixe des objectifs et des délais clairs sur manière dont ces objectifs pourraient être réalisés, que pour chaque période une certaine quantité ou un certain pourcentage (par exemple 10%) soit réduit (e) de la dépendance des donateurs de sorte que par l'Afrique parvienne à l'autosuffisance d'ici 2063.

- xii) Le document doit être considéré comme un travail en cours et davantage de temps devrait être accordé aux États membres pour apporter leur contribution. Cela devrait permettre non seulement son internalisation dans les États membres en vue de leur appropriation dudit document, mais permettre également la finalisation du document à soumettre aux organes délibérants en janvier 2015.
- xiii) Les États membres ont voulu savoir qu'elle est l'idéologie de l'Agenda 2063
- xiv) La question d'une monnaie internationalement acceptée devrait être examinée et reflétée dans le document.
- xv) Les participants ont pris note de l'existence d'un document politique rédigé par le Comité ministériel sur l'Agenda 2063 et demandé à la Commission de veiller à ce que le document parvienne aux ambassades respectives à temps pour soumission ultérieure à leurs capitales avant le Sommet de juin.

XVII. RÉPONSES DE LA COMMISSION DE L'UA

83. Par le biais du Directeur de la SPPMERM, la Commission a exprimé ses remerciements pour les observations, questions et commentaires pertinents avancés, et a précisé ce qui suit :

- i) dans l'ensemble, elle a accepté les observations faites et s'est engagée à procéder aux examens appropriés en faisant particulièrement référence au Chapitre 3. Toutefois, elle a ajouté que les leçons et les défis précédents ont été pris en compte. Par exemple, l'Agenda 2063 a pris en compte les dispositions sur le suivi et l'évaluation, la mobilisation des ressources, la pleine participation des personnes, la stratégie de communication, etc., qui n'existaient pas dans les initiatives antérieures ;
- ii) l'Agenda 2063 devait être en ligne avec d'autres initiatives telles que la Position africaine commune sur l'Agenda post-2015 ; le seul problème était que deux initiatives ont été entreprises simultanément. Néanmoins, le terme « durable » couvre l'environnement, le changement climatique et la gestion des ressources naturelles. Le terme « soutenu » se réfère à la stabilité de la croissance de l'économie. Par conséquent, les deux sont différents et le terme « durable » est celui préféré pour l'Agenda 2063 ;
- iii) la gestion de la diversité et l'édification de la nation ont été couvertes dans le Chapitre intitulé : Facilitateurs, moteurs et risques. Toutefois, la Commission s'est engagée à l'améliorer pour plus de visibilité et de clarté ;

- iv) le terme « créatif » utilisé au paragraphe 25 serait remplacé par « innovant » ;
- v) le document technique est un travail en cours. Par conséquent, il a été demandé au Sous-comité d'en prendre note et de recommander sa finalisation pour soumission en janvier 2015. Cela est d'autant plus important que davantage de contributions sont attendues des États membres pour le rendre plus pratique, y compris pour des questions telles que la structure du système de défense, en plus des travaux qui comportent la préparation du plan de mise en œuvre à entreprendre pour soumission aux organes délibérants en janvier 2015 ;
- vi) la référence à l'hymne et au drapeau dans le document a été faite pour accélérer le rythme de leur adoption et utilisation généralisées dans tous les secteurs de la société ;
- vii) s'agissant de la réalisation des questions relatives au Chapitre 2, l'observation faite a été acceptée. Davantage d'explications ont été données selon lesquelles l'élaboration d'un plan de mise en œuvre détaillé à cette fin débutera en juillet, après le Sommet de Malabo ;
- viii) en ce qui concerne l'application du système de suffrage universel pour l'élection du président de l'UA d'ici 2063, il ne s'agissait que d'une proposition. Les États membres sont par conséquent libres de décider du système qu'ils préfèrent ;
- ix) la suggestion de préciser le nombre de sièges permanents pour l'Afrique au Conseil de sécurité de l'ONU était une bonne suggestion ; chaque région pourrait avoir un siège et il a été laissé aux États membres d'en débattre ;
- x) la structure ou la hiérarchie proposée dans le Chapitre 6 sera revue pour tenir compte des observations formulées ;
- xi) en ce qui concerne le financement du développement de l'Afrique par elle-même, l'Agenda 2063 devrait être considéré comme un vaste cadre devant être mis en œuvre en plusieurs étapes et il devrait être peaufiné à chaque étape. Le cadre sera réexaminé et affiné tous les 10 ans ;
- xii) il a été rappelé que le document technique devrait être considéré comme un travail en cours et que les États membres pourraient proposer un délai à leur accorder pour apporter leur contribution. Cela devrait garantir son internalisation et son appropriation par les États membres ainsi que l'élaboration d'un document de meilleure qualité à soumettre aux organes délibérants en janvier 2015 ;
- xiii) la Commission a précisé qu'il y aurait un autre document politique qui sera soumis au Sommet de Malabo. Le document avait déjà été examiné par le Sous-comité ministériel du Conseil exécutif institué à Bahir Dar, qui s'est réuni récemment avec la Présidente de la Commission de l'UA, le Président de la BAD, le Secrétaire exécutif de la CEA et les directeurs exécutifs des CER. Le document devait être distribué à tous les membres du Conseil exécutif par

l'intermédiaire des ambassades afin de préparer leur contribution lors des discussions à cet égard à Malabo ;

- xiv) en ce qui concerne l'idéologie de l'Agenda 2063, l'Agenda 2063 est guidé par le concept du panafricanisme. Il s'agit d'une initiative axée sur les personnes qui reflète notre passé et l'unité et la solidarité africaines en sont les moteurs. Cela implique que les Africains seront les propriétaires et les principaux bénéficiaires de ses ressources naturelles ;
- xv) la question d'une monnaie acceptée à l'échelle internationale a été incluse dans le document, mais l'idée serait renforcée.

XVIII. RECOMMANDATION AU COREP

84. Le Sous-comité sur les Conférences et programmes a recommandé ce qui suit :

- i) le COREP est prié de noter que le projet de document technique sur l'Agenda 2063 est toujours en cours et est présenté pour solliciter d'autres informations et demander des conseils sur la voie à suivre ;
- ii) compte tenu du fait que seuls cinq États membres (Algérie, Ghana, Maurice, Zambie et Zimbabwe) ont jusqu'ici apporté une contribution à la Commission, il est demandé au COREP de recommander à la Conférence l'extension du délai d'approbation du document technique de l'Agenda 2063 de juin 2014 à janvier 2015 afin de permettre aux États membres d'avoir suffisamment de temps pour intégrer le document et se l'approprier. Le COREP doit également demander au Conseil exécutif d'exhorter les États membres à soumettre leurs contributions d'ici la fin du mois de septembre 2014 ;
- iii) le COREP est invité à noter que la Commission continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires (BAD, CEA et Agence du NEPAD) dans l'affinage et la finalisation du projet de document technique tenant compte des contributions des États membres et d'autres parties prenantes, en vue de soumettre le Document technique définitif de l'Agenda 2063, le premier Plan de 10 ans et la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation aux réunions des organes délibérants de l'UA en janvier 2015 ;
- iv) le COREP est également invité à noter qu'à la demande du Comité ministériel de l'Agenda 2063 mis en place lors de la retraite du Conseil exécutif à Bahir Dar, la Commission a formulé un court document d'une politique/inspiré sur l'Agenda 2063 qui a été distribué à tous les États membres, tel que demandé.

XIX. PRÉSENTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR 2015 DES RÉUNIONS PAR LA COMMISSION

85. Le représentant du Département de la gestion des conférences et des publications a présenté le projet de calendrier des réunions et noté que l'objectif de la session était d'examiner et d'approuver le Calendrier des réunions 2015 qui a été débattu lors de la

séance conjointe des sous-comités du COREP sur les questions administratives, budgétaires et financières et sur les programmes et conférences le 2 juin 2014

XX. COMMENTAIRES ET OBSERVATION DES ÉTATS MEMBRES

86. Les États membres ont noté que, bien que la majorité des recommandations qui avaient été faites lors de la dernière réunion aient été reflétées dans le projet, tous les commentaires et directives n'ont pas été pris en compte, ils ont par exemple :

- a. noté que dans certains cas où ils avaient recommandé que des réunions soient fusionnées, cela n'avait pas été fait, par exemple :
 - le Département des Affaires sociales devait de fusionner les réunions 3, 5 et 6 ; et les réunions 9 et 10 ;
 - pour le Département des infrastructures, les réunions 2 et 3 devraient être fusionnées ainsi que les réunions 4 et 9.
- b. fait observer que le Département de l'économie rurale et l'agriculture n'avait pas réduit le nombre d'employés de la Commission de l'UA qui couvrait la réunion à Paris ;
- c. noté que certaines réunions sont toujours désignées comme « ministérielle » alors qu'elles sont des réunions des CTS ;
- d. observé et demandé que la réunion du « Comité des 10 » soit ajoutée au calendrier de réunions ;
- e. noté que le Département des infrastructures et de l'énergie n'avait pas fusionné les réunions des CTS et des bureaux comme l'a fait le Département du Commerce et de l'industrie ;
- f. observé que, dans certains cas, comme celui du Département des Affaires sociales, les principales réunions du calendrier qui apparaissaient sous la rubrique Formation et renforcement des capacités existaient toujours.

XXI. RÉPONSES DE LA COMMISSION

87. La commission a donné les réponses qui suivent :

- a. convenu que les réunions mentionnées sous le DSA, le DIE seront fusionnées ;
- b. le représentant du DREA a expliqué que le nombre de fonctionnaires qui couvrent la réunion de Paris avait effectivement été réduit de 20 à 10 comme en témoigne la réduction du budget de 130 000 dollars à 80 000 dollars, mais le projet de document n'avait pas été ajusté en conséquence ;

- c. sur la question des réunions ministérielles qui figurent encore dans le calendrier, le représentant de la DCMP a reconnu qu'il s'agissait d'une erreur dans la dénomination et qu'il s'agissait en fait des CTS, et que des corrections seront apportées en conséquence ;
- d. convenu que « la réunion du Comité des 10 » sera ajoutée aux réunions récurrentes ;
- e. le représentant du Conseiller juridique a expliqué que certains CTS et bureaux n'ont pas pu fusionnés parce que les bureaux sont les mécanismes de coordination des CTS et doivent se rencontrer à l'avance pour assurer les préparatifs nécessaires avant que les CTS ne se réunissent ;
- f. la Commission a convenu que les réunions mentionnées qui dépendent du Département des Affaires sociales seront transférées dans la section pertinente du calendrier des réunions.

Recommandations au COREP

88. Après avoir noté que la Commission a fait les ajustements nécessaires demandés par la réunion conjointe du Sous-comité du COREP sur les questions administratives, budgétaires et financières et du Sous-comité du COREP sur les programmes et conférences, le Sous-comité a décidé de recommander le calendrier des réunions au COREP pour approbation.

89. A l'adoption de son rapport, le Sous-comité a souligné la nécessité pour la Commission de réduire le nombre de personnel participant à la réunion du Département, Paix et Sécurité de Pretoria et la Commission s'est engagée à le faire dans le calendrier des réunions.

XXII. QUESTIONS DIVERSES

90. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

XXIII. CLÔTURE DE LA RÉUNION

91. Le Président a clos la réunion et a remercié tous les États membres d'être venus.

2014

Rapport du sous-comite sur les programmes et conferences

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3527>

Downloaded from African Union Common Repository